



### **Discussion et points de vue des élus sur ce point :**

Madame OPPER : Il faut s'interroger sur le financement de ces travaux qui n'étaient pas prévus au budget. Le cabinet B.E.J. est-il le seul qui a fait une proposition ? Ne peut-on pas demander d'autres devis ?

M. DELARUE : Peut-on ouvrir le bâtiment sans aménager ses accès ? Je rappelle que l'entreprise CEI qui a acheté les premiers lots doit emménager dès septembre prochain.

Il est précisé que le Conseil municipal est sollicité seulement pour autoriser le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises. Aucun montant n'est définitif.

M. BANDELIER : c'est seulement une estimation de la part du maître d'oeuvre qui doit être confirmée par la consultation des entreprises. Solliciter plusieurs études coûterait plus cher.

M. VANCAUWENBERGE : C'est en examinant de près les offres des entreprises lors de la consultation qu'il faudra être vigilant sur le coût des prestations.

M. ROGNON : Je suis surpris que ce projet fasse l'objet d'un conseil extraordinaire et que la commission urbanisme lors de deux réunions n'en ait pas fait état, alors que l'étude du cabinet BEJ a été demandée début juin. Par ailleurs le montant paraît conséquent pour aménager seulement l'arrière de la place.

M. VANCAUWENBERGE : Il est étonnant que l'ancienne municipalité n'ait pas prévu ces travaux d'aménagement des abords en même temps que les travaux de construction.

M. VIENNET : En présentant ce dossier important avec aussi peu de préparation et surtout 12 jours après le dernier conseil municipal l'équipe municipale démontre la légèreté de sa gestion administrative.

Il rappelle que l'aménagement du centre bourg relève d'une étude complète dont le phasage a débuté durant les deux précédents mandats à savoir :

- la restructuration du réseau d'assainissement rue de la Fontaine,
- l'accès à la crèche et les aménagements autour de l'église,
- l'enfouissement des réseaux en bas de la rue de la croix de mission,
- la construction d'une nouvelle salle en lieu et place de la maison Ménétrier,
- La démolition de la salle Guinemand,
- l'aménagement de l'ensemble des abords,
- Puis la restructuration du carrefour.

Il est regrettable de découvrir les prix et l'étude d'aménagement lors d'un Conseil municipal dont seul l'adjoint à l'urbanisme a eu l'initiative et qui n'est pas présent pour l'exposer.

Ma proposition est de ne pas voter ce point ce soir et de revoir l'ensemble d'un projet plus complet au sein des commissions urbanisme et finances. Ainsi M. le maire pourrait, comme il s'y était engagé dans sa campagne, consulter la population pour ce type de projet.

En ce qui concerne les réflexions sur ce dossier, l'ancienne municipalité n'avait pas arrêté de projet mais il avait été discuté avec la SEDD, d'une possibilité d'un revêtement provisoire qui serait en raccord avec les parkings du bâtiment, en attendant de réaliser les phases prévues et citées plus haut. Ainsi le financement de l'aménagement des abords du bâtiment aurait été reporté à plus tard.

C'est une erreur de ne pas concevoir l'aménagement complet de l'avant et de l'arrière du bâtiment par une étude globale. Par ailleurs, il faut anticiper sur la récupération des eaux pluviales et des eaux usées des 2 ha 40 de la zone 2NA qu'il reste à aménager ?

M. DELARUE : Il est possible de ne pas passer le point ce soir et attendre fin août mais il y aura un problème pour finir les travaux à temps. Il s'agit seulement de la praticabilité et de l'accès au bâtiment. L'aménagement du devant fera l'objet d'un autre projet par la suite.

M. BANDELIER : L'aménagement dont il est question ce soir ne relève pas vraiment du centre bourg pour lequel la réflexion des élus n'a pas encore eu lieu.

M. FABREGUES : L'avant du bâtiment est plus problématique du fait des écarts d'altimétrie entre le niveau du bâtiment et la voirie qui est de l'ordre de 30 cm. L'aménagement en deux phases se justifie donc. Ceci permettra de faire réaliser les revêtements de voirie réalisés par la SEDD et ceux qui incombent à la commune dans le même temps. Pour la partie assainissement l'estimation porterait le montant global à 210 000 € mais nous attendons

encore des éléments pour nous prononcer par rapport à l'emplacement des arrivées et départ de réseaux supplémentaires. Enfin, il est nécessaire de finir ces travaux avant l'hiver prochain.

Mme DURAND : Le financement de l'étude peut être couvert par des rentrées de recettes non prévues au budget primitif de L'ordre de 32 000 €.

M. FABREGUES : Par ailleurs les subventions peuvent équilibrer une partie des dépenses telles que celle du SYDED sur la partie éclairage public de l'ordre de 44,6 %. D'autres aides seront sollicitées auprès du Conseil Général et de l'Etat.

Mme GAUTHEROT et M. BANDELIER : Il ne peut y avoir de projets d'envergure sans moyens financiers. De plus, la création de nouveaux bâtiments initiée par l'ancienne municipalité engendrera des coûts de fonctionnement supplémentaires.

M. DELARUE : Pour l'instant, la SEDD a vendu 48 % de la surface du bâtiment y compris la salle communale. Elle poursuit la commercialisation et propose des gestes commerciaux pour la location ou la vente des autres lots.

### **Délibération :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Valide les plans d'aménagement des abords du bâtiment du centre-bourg et le montant estimatif des travaux pour 181 325 € TTC.
- Dit que l'enveloppe des travaux présentée fera l'objet d'une décision modificative budgétaire au budget principal
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations,
- Charge le cabinet B.E.J. de la maîtrise d'œuvre de cette opération selon un pourcentage établi par contrat,
- Dit que les dossiers de subvention seront demandés une fois l'enveloppe financière arrêtée.

Adopté par 18 voix pour, 4 voix contre (Gisèle PARIS – Dominique PEYRARD – Michel ROGNON – A. VIENNET), 1 abstention (Sandrine DOMINGUES).

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Mme GAUTHEROT informe que la C.A.G.B. met à disposition des communes de l'agglomération un bus d'informations sur le tramway à partir du mois d'août.

Les élus se prononcent pour une installation de celui-ci durant le forum des associations sur le parking de l'Espace du Marais le samedi 6 septembre, ou près de la salle Guinemand à une autre date un vendredi ou un samedi.

Madame Gautherot est chargée de prendre les renseignements et les options.

La séance est levée à 20 h 10

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le rapporteur,

Antoinette LE BRAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoinette Le Bras', is written over the printed name.